

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2024

N°110/16-12-2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 24

Absent : 1

Procurations : 4

Date de convocation : 06 décembre 2024

Date d'affichage : 06 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Nicole ANSIDEI, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ donne procuration à Madame Nathalie VERDIER

Madame Marie-Sarha MONTAGNE donne procuration à Madame Christine MAJOREL

Madame Katy KRETZ donne procuration à Monsieur René REVOL

Madame Nicole ANSIDEI donne procuration à Monsieur Thomas GERACI

Absent :

Pascal HEYMES

Secrétaire de séance :

Evelyne MATHAN-PARET

AFFAIRE N°26

URBANISME – Avenants baux agricoles parcelle AD11

Par les délibérations du conseil municipal N° 13 du 26 mars 2018 et 8 octobre 2018, la Commune a conclu des baux à ferme à usage agricole sur la parcelle cadastrée AD 11 au lieudit Bruque de Cabal avec madame Elsa MAINGUY et Monsieur Fabien HERVOUET.

Aujourd'hui il convient de modifier par voie d'avenant les superficies dédiées à ces agriculteurs et corrélativement le montant de leur loyer.

Pour madame Elsa MAINGUY l'objet de l'avenant N°3 à intervenir consiste à agrandir les surfaces consenties dans le bail à ferme de 6 950 m² à 10 400 m² et augmenter proportionnellement le montant du fermage. Par contre, la surface de 2 870 m² dédiée aux expérimentations et ou animations n'entre plus dans l'assiette de calcul du loyer total mais madame Elsa MAINGUY conserve son droit d'accorder ou pas la réalisation de ces actions.

Pour monsieur Fabien HERVOUET l'objet de l'avenant N° 2 consiste à agrandir les surfaces consenties dans le bail à ferme de 7 500 m² à 10 800 m² et augmenter proportionnellement le montant du fermage.

Les projets d'avenant sont joints en annexe de la présente note de synthèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'accepter les termes de l'avenant N°3 au bail à ferme de madame Elsa MAINGUY et de l'avenant N°2 au bail à ferme de monsieur Fabien HERVOUET ;
- d'autoriser M Le Maire à signer les avenants ci avant énumérés et tout document ou avenant nécessaires à l'administration des baux agricoles conclus pour la parcelle communale AD 11 à l'exclusion des avenants financiers ;
- de Charger Monsieur le Maire de transmettre les avenants à Monsieur le Préfet.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr . Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet